



Pau, le 23 juin 2025

« Choc des Savoirs » : un « constat choc » de l'IG

Alors que la Présidence continue ses tentatives de diversions par l'organisation d'une Convention sur les temps de l'enfant (en dévoyant l'esprit de des conventions citoyennes) et en faisant semblant d'ignorer les connaissances très substantielles, documentées scientifiquement et relativement connues des personnels de l'Éducation, le ministère instrumentalise à contre-courant le rapport de l'IG sur le « Choc des Savoirs » pour en maintenir le principe en 6ème et 5ème, stigmatisant au passage la mauvaise interprétation de la part des collègues, de l'administration et des équipes pédagogiques. Décidément, le gouvernement ne recule devant aucune incongruité.

En effet, l'IG est claire : « la mission recommande une évolution de la démarche et en premier lieu un abandon du modèle actuel consistant à proposer une mise en œuvre uniforme des enseignements en groupes pour tous les élèves de 6e et 5e sur l'ensemble des horaires disciplinaires de français et de mathématiques. ». Car il constate « un très probable accroissement des écarts de réussite entre les différents groupes d'élèves d'un même établissement » évoquant même une « dérive des continents ». Nous exigeons par conséquent l'abandon immédiat de l'organisation de regroupements de besoins en Sixième et Cinquième.

Pour ce faire, déposons un vœu déterminé en ce sens : voici un modèle à adapter à disposition sur le lien suivant

<https://www.snes.edu/article/contre-le-choc-des-savoirs-motion-en-ca-et-rapport-de-linspection-generale/>

Lycée Louis de Foix : rester déterminé-es face à la répression syndicale, défendre nos collègues injustement mis en cause

Une délégation de la section académique du SNES-FSU, a été reçue le 16 juin par le Recteur, le secrétaire général d'académie et le DRRH, pour évoquer la situation des deux collègues visés par l'enquête administrative qui a eu lieu au lycée Louis de Foix au mois de mars dernier.

Les conclusions de l'« enquête 360 » puis le déclenchement de l'enquête administrative avaient sidéré une grande partie des personnels. Dans un contexte de restauration progressive d'un climat serein (intérim de CE favorable, départ futur de l'actuelle), la délégation a demandé une absence de sanction pour nos deux collègues. Car la **souffrance liée au management est réelle**, dure depuis cinq ans et n'a pas fait l'objet de l'attention indispensable de la part de l'institution, et ce malgré le rapport édifiant de la visite de la formation spécialisée, enfin obtenue en mai 2024.

Nos deux collègues n'ont fait que tenir leur **rôle de représentants syndicaux** : recueillir la parole, défendre les conditions de travail, les droits et le bon fonctionnement du service public d'éducation. Ils se sont ainsi adressés, toujours dans le cadre réglementaire, 9 fois à la Rectrice entre septembre 2020 et septembre 2024, et ce à fin exclusive de relayer et dénoncer la souffrance collective.

Au cours des semaines qui viennent, le Recteur prendra sa décision : engager ou non des procédures disciplinaires à l'encontre des deux collègues.

Le SNES-FSU reste pleinement engagé dans la défense et le soutien à ces deux collègues et à l'établissement.

Renaud Robert, secrétaire départemental

F3SCT du 19 juin : voile noir sur l'Éducation nationale

Bien sûr, la réunion de la formation du Comité social administratif départemental, spécialisée dans l'amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de travail, a débuté par un **hommage rendu à notre collègue AED, Mélanie G.**, poignardée à mort le 10 juin dernier. En guise d'éléments de réponse, le nouveau DASEN faisait valoir le déploiement de dispositifs sécuritaires (tels le contrôle à l'entrée des établissements). Nous avons rappelé avec véhémence, l'exigence unanime des organisations syndicales de l'**indispensable élévation du taux d'encadrement des professionnel-le-s de l'éducation** : bien sûr enseignant-e-s, personnels de vie scolaire CPE et AED, mais aussi infirmier-e-s, médecins scolaires, psy EN... Ce dont nos élèves ont d'abord, et le plus besoin, c'est d'enseignement, d'éducation, de soins...

De façon hélas liée, les échanges ont ensuite porté sur le rapport de la **visite** dite inversée (des personnels viennent à la rencontre des membres de la F3SCT) de **vie scolaire**. La visite, sans surprise, fait état des **besoins en formation**, quant à la connaissance et l'accompagnement des EBEP (élèves à besoins éducatifs particuliers), contre les VSS (violences sexistes et sexuelles)... Elle fait état, sans surprise également, de besoin de personnels supplémentaires (un-e CPE pour 400 élèves, un-e AED pour 30 à 40 élèves internes...). Rappelons ici que si la fonction des CPE est d'organiser le service de la vie scolaire, elle n'est pas d'en être la/le chef-fe (ce qui notamment laisse toute autonomie de vote lors des CA). Fort de ces conclusions, nombre d'**avis** visant à améliorer le fonctionnement des vies scolaires ont été **déposés**.

Par ailleurs, mais convergeant clairement quant à leurs conclusions, les responsables des services médico-sociaux ont présenté leurs **rapports** annuels. **Infirmière SST** et Services d'**assistance sociale** de la DSDEN font état de la **croissance très inquiétante** (par elles même comme au regard de l'insuffisance de moyens concrets de les traiter, par exemple, le service d'AS dispose de 2,5 ETP pour accompagner potentiellement 10 000 personnels EN !), de la **souffrance au travail** (avec des risques importants de passage à l'acte fatal), des difficultés socio-économiques, comme celles de la **précarité**, notamment mais non exclusivement chez les AESH, autres contractuel-le-s. Sur ce plan, l'insuffisance de **logements** décentes et financièrement accessibles, a été soulignée, notamment sur la partie ouest du département.

Sur tous ces points et d'autres, le nouveau DASEN s'est montré à l'écoute, attentif, rejoignant assez souvent nos propres analyses. Nous prenons bien sûr acte de cette attitude constructive. Nous veillerons donc scrupuleusement à ce qu'elle perdure, surtout **qu'elle soit suivie d'effets concrets** pour la santé, la sécurité, les conditions de travail de l'ensemble des collègues du département.

Affectations

La date limite pour déposer un recours après les résultats du mouvement intra-académique, était le 20 juin. Le SNES-FSU présentera lors de la réunion bilatérale du 02 juillet l'ensemble des dossiers pour lesquels il a été mandaté. Rappelons qu'en 2024, sur les 148 recours étudiés par l'administration, seuls 2 ont abouti à une modification d'affectation à titre définitif.

Les révisions d'affectation n'étant pas une procédure officielle prévue par la réglementation, la circulaire rectorale du mouvement intra-académique ne les mentionnent pas dans le calendrier. Même si la date du 20 juin est dépassée nous conseillons aux collègues envisageant une telle demande de contacter la section académique du SNES afin d'être conseillé.es.

Les procédures d'affectation des TZR devraient démarrer très prochainement. La section académique du SNES-FSU propose aux TZR une visioconférence mercredi 25 juin à 16h. Les personnels syndiqués peuvent s'inscrire directement via [l'espace adhérent du SNES-FSU](#). Les personnels non syndiqués peuvent s'inscrire [ici](#). Cette visioconférence sera l'occasion de recenser les problèmes et préparer l'audience du 30 juin au rectorat.

Le rectorat procédera, jusqu'à la fermeture des services vers le 20 juillet puis ensuite fin août, à toutes les affectations en même temps : TZR, contractuel-le-s, stagiaires, révisions d'affectation.